

aux intérêts généraux de l'Empire que de voir le nom de ce pays traîner dans les luttes politiques de l'Angleterre en vue d'influencer les électeurs britanniques dans un sens ou dans l'autre et si un changement dans la politique fiscale britannique devait jamais avoir lieu par suite du fait de l'immixtion du Canada dans les affaires domestiques de la Grande-Bretagne, et si plus tard les choses allaient mal en raison de certains autres facteurs ou du changement fiscal lui-même, qu'advendrait-il alors des relations entre les différentes parties de l'Empire une fois que des efforts auraient été tentés en vue de modifier un marché résultant de conditions qui auraient été ainsi imposées?

Il y a beaucoup de gens aujourd'hui qui se demandent s'il doit y avoir d'autres conférences dans l'avenir entre les différentes parties de l'Empire à moins qu'il ne soit bien entendu qu'une chose de ce genre ne se répétera plus. Je doute que l'on trouve un gouvernement prêt à aller en conférence avec un autre gouvernement à moins que, par-dessus tout, le droit de tout pays à maintenir sa propre politique douanière ne soit reconnu par tous. Mais, monsieur l'Orateur, une des sections de cette conférence en Angleterre travaillait à certaines résolutions résultant de la conférence de 1926; et qu'avait-on établi à cette conférence de 1926? On y avait déferé le présent statut des différents Dominions et de la Grande-Bretagne. Comment avait-on défini ce statut? On en trouve les termes très précis dans le rapport Balfour qui a été approuvé par ce même gouvernement tandis qu'il négociait en Grande-Bretagne. Que dit le rapport? Relativement à la Grande-Bretagne et aux Dominions ce rapport dit:

Leur statut et leurs relations mutuelles doivent être clairement définis. Ce sont des communautés autonomes dans les limites de l'empire britannique, ayant un statut égal, nullement subordonnées les unes aux autres en ce qui regarde leurs affaires domestiques ou extérieures, quoique unies par une commune allégeance à la couronne et librement associées comme membres de la communauté des nations britanniques.

En d'autres termes, vous avez là une déclaration distincte que chaque partie de l'Empire a le droit d'arrêter sa propre politique douanière, que la chose doit être ainsi reconnue et qu'il ne saurait s'exercer aucune influence coercitive, dans un sens quelconque, pour ce qui concerne cette politique. Vraiment, il semble que ce soit par une ironie du sort que l'un des ministres de sir John A. Macdonald ait pris pareille attitude dès avant la Conférence. Mon très honorable ami aime à dire de sa politique qu'elle est la politique nationale de sir John A. Macdonald, mais l'un des ministres de ce dernier fit bien comprendre au gouvernement britannique, immédiatement avant la Confédération, que le Canada ne s'en

[Le très hon. Mackenzie King.]

laisserait pas imposer par la Grande-Bretagne en matière de tarif. Ceci se passait en 1859. Laissez-moi soumettre des extraits de la correspondance échangée entre sir Alexander Galt et le duc de Newcastle qui, à cette époque, était secrétaire des Colonies. Voici ce que sir Alexander Galt, alors ministre des Finances de sir John A. Macdonald, disait:

Le respect dû au gouvernement impérial doit toujours dicter le désir de les convaincre que la politique de ce pays ne saurait être envisagée comme étant bonne ou mauvaise et qu'elle tient raisonnablement compte des intérêts de la mère patrie tout aussi bien que de ceux de la province. Mais le gouvernement du Canada, agissant au nom de sa législature et de ses ressortissants ne peut pas, en raison des sentiments de déférence qu'il doit aux autorités impériales, abandonner ou limiter le droit du peuple canadien de décider pour lui-même tant du mode que de l'étendue des impôts dont il doit être frappé. L'autonomie d'un gouvernement serait complètement abolie si l'on devait préférer aux vues du peuple canadien celles du gouvernement impérial. Par conséquent, le devoir du présent gouvernement est d'affirmer clairement le droit de la législature canadienne de répartir les impôts sur le peuple de la meilleure façon qu'il l'entend, même au cas où malheureusement cette conduite ne devrait pas recevoir l'approbation du ministère impérial.

Je n'ai jamais pensé qu'un jour viendrait au Parlement, monsieur l'Orateur, où il incomberait à un membre quelconque de la Chambre des communes de protester contre la tentative d'un ministère canadien de faire violence à un ministère britannique, mais puisque ce jour est venu il semble y exister un élément de justice poétique dans la circonstance du fait que j'aie le privilège d'être le premier à protester. Je proteste, il est vrai, en termes très énergiques contre tout ministère canadien qui chercherait au moyen de mesures coercitives à influencer le gouvernement de la Grande-Bretagne au sujet de toute question politique qu'elle est entièrement en droit de résoudre elle-même. Si nous aimons l'autonomie dans notre propre pays; si nous la respectons; si nous voulons la maintenir, il nous faut adopter envers les autres l'attitude qu'on désire les voir adopter à notre égard. Que dirait mon très honorable ami si M. Ramsay MacDonald ou M. Lloyd George ou M. Churchill, ou tout autre homme d'Etat britannique, venait au Canada et dénonçait la politique de protection en disant qu'il était essentiel pour nous d'adopter le libre-échange afin de sauver l'Empire? Il serait le premier à lui dire de ne pas remettre les pieds chez nous, et la presse entière de notre pays dénoncerait cette intrusion dans nos affaires domestiques. On ne tolérerait pas la chose un seul instant. Dans ce cas, pourquoi le Gouvernement canadien embarrasserait-il le gouverne-